

Madame, Monsieur,

Afin d'effectuer une demande d'aménagement de l'enseignement de la langue arabe (dérogation) pour la rentrée 2026-2027, vous devez :

- vous connecter sur le portail EF Maroc : <https://my.efmaroc.org/portail/>

Après la connexion, on vous demandera de vous identifier avec vos **codes habituels d'accès à la plateforme numérique de facturation** pour paiement en ligne au lycée Descartes.

- saisir la demande de dérogation
- téléverser les pièces justificatives (bulletins de l'année en cours ou des années précédentes, documents médicaux s'il y a lieu (handicap ou troubles spécifiques des apprentissages).
- Les élèves concernés par cette procédure sont ceux en CM2 dans l'année en cours et ceux du second degré. Cette demande s'effectue une fois durant la scolarité de l'élève.
- Calendrier : à respecter.

Date à retenir	Libellé
Du 16 février au 20 mars 2026	Saisie des demandes par les parents via le portail.
Du 21 mars au 20 avril 2026	Finalisation et validation des dossiers par les directeurs d'école et chefs d'établissement (Avis, bulletins, PAP, PPS).
13 mai 2026	Réunion de la commission
Fin mai 2026	Mise à disposition des réponses sur le portail pour les directeurs, chefs d'établissement et les parents des élèves.

N.B : Les élèves de CM2 bénéficiant déjà d'un aménagement sont également concernés par la procédure.

Si vous avez égaré vos codes :

Connectez-vous à la plateforme numérique de paiement et cliquez sur "récupérer l'accès à votre compte parent"